



Groupement Régional des Associations
de Protection de l'Environnement
Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair
02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com
<http://www.grape-normandie.fr> -

Membre de France Nature Environnement

A Hérouville St Clair, le 24 septembre 2020

OBJET : Irrégularité de l'enquête publique sur le projet de remise eau des terrains François sur le territoire des communes de Sallenelles/Merville-Franceville-Plage du fait de l'absence d'un document essentiel à la compréhension du projet par le public

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après analyse du dossier d'enquête publique qui nous est présenté notamment à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2044/documents> (avec 86 observations à ce jour) nous constatons malheureusement qu'un document essentiel à la compréhension du projet de remise en eau des terrains François n'a pas été porté à la connaissance du public.

Il s'agit de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) N°2019-3028 du 17 décembre 2019 sur la remise en eau des terrains François sur les communes de Sallenelles et Merville-Franceville-Plage (http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/a_3028_2019_pdn_avisae_projet_remise_eau_sallenelles_delegue.pdf). Cet avis par sa neutralité et sa qualité d'analyse apporte des informations essentielles à la compréhension du projet et doit être communiqué au public afin qu'il puisse en prendre connaissance et émettre un avis éclairé.

Ce qui est clairement précisé dans le préambule de l'avis de la MRAe :

« Il est rappelé que pour tous les projets soumis à évaluation environnementale, une « autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage et du public.

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité des projets, mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage, et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à améliorer la conception du projet et à permettre la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

Cet avis est un avis simple qui doit être joint au dossier d'enquête publique. »

NORMANDIE

L'article R123-8 énonce ainsi : « *Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme. Le dossier comprend au moins :*

1° Lorsqu'ils sont requis, l'étude d'impact et son résumé non technique ou l'évaluation environnementale et son résumé non technique, et, le cas échéant, la décision d'examen au cas par cas de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement visée au I de l'article L. 122-1 ou au IV de l'article L. 122-4, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement mentionné aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du présent code ou à l'article L. 121-12 du code de l'urbanisme ; (...) »

Par ailleurs, nous regrettons que le maître d'ouvrage n'ait apporté aucune précision concernant les observations de la MRAe dans le document intitulé « Précisions suite aux avis portés sur le projet », contrairement aux réponses qu'il a fournies aux autres avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

Conformément aux articles L123-12 et R123-8 du code de l'environnement, le dossier d'enquête publique doit être complet afin de donner toutes les informations nécessaires aux intéressés. L'absence d'un des documents devant figurer au dossier est considérée comme entachant d'irrégularité le déroulement de l'enquête. Elle sera constitutive d'une violation de la loi.

Nous demandons expressément l'annulation de l'enquête publique en cours et/ou que les modalités de celle-ci soient revues notamment dans sa durée afin que le public puisse avoir accès à ce document et émettre un avis éclairé sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de notre profonde considération.

GRAPE NORMANDIE

Pièces complémentaires :

- Extrait de l'arrêté préfectoral d'avis d'enquête publique (page 3)
- Capture d'écran du site Registre dématérialisé du 24/09/20 où n'apparaît pas le lien sur l'avis de la MRAe (<https://www.registre-dematerialise.fr/2044/documents>)
- Captures d'écrans du site de la préfecture du Calvados du 24/09/20 où ne figure pas la publication de l'enquête publique en question comme noté dans l'arrêté préfectoral (<http://www.calvados.gouv.fr/les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours-r1337.html>)

Les pièces du dossier et notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (CGEDD) sont, également consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados, rubrique "Publications/Police de l'eau/enquêtes publiques et consultation du public".

Des informations complémentaires peuvent être demandées au pétitionnaire :

Ports de Normandie

3 rue René Cassin
14 280 SAINT CONTEST

Mail : contact@portsdenormandie.fr
tél : 02.31.53.34.61

Article 3 - Consultation du dossier et consignation des observations :

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Sallenelles, de Merville-Franceville et à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge
- par correspondance postale avec accusé de réception, cachet de la poste faisant foi, adressée au commissaire-enquêteur au **siège de l'enquête** :

Mairie de Sallenelles
rue André Pierre Marie
14 121 SALLENELLES

- par mail à l'adresse suivante : ddtm-gl@calvados.gouv.fr
- sur le registre d'enquête dématérialisé sur lequel les observations du public sont disponibles : <https://www.registre-dematerialise.fr/2044>

En application de l'article L123-12 du code de l'environnement, un moyen de consultation informatique est mis à disposition du public à la direction départementale des territoires et de la mer, 10 boulevard du général Vanier 14 035 Caen cedex, au Service Maritime et Littoral, pôle Gestion du Littoral, pour consulter le dossier, mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat du Calvados rubrique "Publications/Police de l'eau/enquêtes publiques et consultation du public".

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires et de la mer.

Pièce complémentaire N°2 : Capture d'écran du site Registre dématérialisé du 24/09/20
<https://www.registre-dematerialise.fr/2044/documents>

The screenshot shows a web browser window with the URL [registre-dematerialise.fr/2044/documents](https://www.registre-dematerialise.fr/2044/documents). The page features a blue header with the site logo and a navigation menu. The main content area is titled 'Documents de l'enquête publique' and lists various documents with their sizes. A right-hand sidebar contains a call to action to 'Apportez votre contribution' and a section for 'Prochaines permanences'. The footer includes 'A propos', 'Plan du site', 'Siège de l'enquête publique', and 'Commissaire enquêteur(rice)' information.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de Cookies pour vous proposer la meilleure expérience possible. [En savoir plus](#)

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

Remise en eau des « Terrains François » sur les communes de Sallenelles, de Merville-Franceville et au sein de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge

Présentation | Déroulement | **Documents de présentation** | Les observations | Déposer une observation

Documents de l'enquête publique

Les documents ci-dessous sont également consultables en version "papier" dans les différents lieux de consultation de l'enquête publique listés dans la page "Déroulement".

- DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE 36.65 Mo
- RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE 4.92 Mo
- PRÉCISIONS SUITE AUX AVIS PORTÉS SUR LE PROJET 998.03 Ko
- ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE 362.51 Ko
- AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 108.86 Ko
- ARRÊTÉ DU 24/04/12 49.26 Ko
- DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF 55.46 Ko

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

- AVIS ARS 134.59 Ko
- AVIS CLE 542.52 Ko
- AVIS SUR 85.25 Ko
- AVIS SALLENELLES 95.21 Ko
- AVIS DREAL 531.57 Ko

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette enquête publique est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste **encore 2 jours**.

[Déposer une observation](#)

Prochaines permanences

- > Samedi 26 septembre 2020
Mairie de Sallenelles, 9h00 - 12h00

[Voir tout le calendrier](#)

A propos

Ceci est la version dématérialisée du ou des registre(s) de l'enquête publique "Remise en eau des « Terrains François » sur les communes de Sallenelles, de Merville-Franceville et au sein de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge".

Retrouvez tous les registres dématérialisés d'enquête publique du département n°14 - Calvados

Plan du site

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les observations
- Déposer une observation

Siège de l'enquête publique

MAIRIE DE SALLENELLES

Adresse
Rue André Pierre Marie
14121 SALLENELLES

[Voir les horaires d'ouverture](#)

Commissaire enquêteur(rice)
Monsieur Patrick BOITON

Adresse
À l'attention du commissaire enquêteur
Mairie de Sallenelles
Rue André Pierre Marie
14121 SALLENELLES

Ce registre numérique d'enquête publique vous est proposé par Registre dématérialisé. [RGAA](#) | [Conditions générales d'utilisation](#) | [Politique de confidentialité](#)

Pièce complémentaire N°3 : Captures d'écrans du site de la préfecture du Calvados du 24/09/20
<http://www.calvados.gouv.fr/les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours-r1337.html>

Les avis d'enquêtes publiques en cours

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes ...

Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours

Partager Mis à jour le 21/09/2020

Avis enquête publique

Les avis d'enquêtes publiques en cours

Conclusion enquête publique

Les avis d'enquêtes publiques en cours

Date	Titre	Descriptif	Document(s)
21/09/2020	Enquête publique Plan de Prévention Multi-Risques de la Basse Vallée de l'Orne	Après la consultation administrative qui s'est tenue du 24 juin au 24 août 2020 et conformément à l'article L.562-3 du code de l'environnement, le projet de plan de prévention des risques est soumis à une enquête publique menée dans les conditions prévues aux articles L.123-1 et suivants de ce même code. Par décision en date du 23 juillet 2020, le Tribunal Administratif de Caen a désigné Monsieur MANSILLON en qualité de président de la commission d'enquête, monsieur BOUGRAT et Monsieur MADELAINE en (...)	Cf Avis d'enquête publique (format PDF - 56.3 ko) Cf Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique Plan de Prévention Multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne (format PDF - 551.9 ko)
18/09/2020	Enquête publique PPR Littoral Bessin	Après la consultation administrative qui a eu lieu du 17 février au 31 juillet et conformément à l'article L.562-3 du code de l'environnement, le projet de plan de prévention des risques est soumis à une enquête publique menée dans les conditions prévues aux articles L.123-1 et suivants de ce même code. L'avis d'enquête publique Par décision en date du 23 juillet 2020, le Tribunal Administratif de Caen a désigné Madame Manuelle-Boive Videau en qualité de commissaire enquêteur. L'arrêté préfectoral (...)	Cf Avis d'enquête publique PPR Littoral Bessin (format PDF - 66.9 ko) Cf Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique PPR Littoral Bessin (format PDF - 373 ko)
02/09/2020	Enquête publique Plan de Prévention des Risques de l'Estuaire de la Dives	Après la consultation administrative qui a eu lieu du 27 janvier au 10 juillet et conformément à l'article L.562-3 du code de l'environnement, le projet de plan de prévention des risques est soumis à une enquête publique menée dans les conditions prévues aux articles L.123-1 et suivants de ce même code. Par décision en date du 22 juillet 2020, le Tribunal Administratif de Caen a désigné Monsieur Videau en qualité de commissaire enquêteur. L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête a été signé le 10 août (...)	Cf 01 arrêté de désignation du commissaire enquêteur (format PDF - 62.6 ko) Cf 02 Registre - avis de consultation administrative (format PDF - 728.7 ko) Cf 03 registre - synthèse de la consultation administrative (format PDF - 27.5 ko) Cf 11 note de présentation (format PDF - 6.7 Mo) Cf 12 annexe 1 à la note de présentation (format PDF - 5 Mo) Cf 13 annexe 2 à la note de présentation (format PDF - 5.6 Mo) Cf 14 règlement écrit (format PDF - 562.2 ko) Cf 15 zonage réglementaire (format PDF - 8.7 Mo) Cf 16 note de référence (format PDF - 5.4 Mo) Cf 17 arrêté de prorogation (format PDF - 419.3 ko) Cf 18 arrêté de prorogation (format PDF - 165.1 ko) Cf 19 arrêté d'ouverture d'enquête publique (format PDF - 255.7 ko) Cf 20 notice environnementale (format PDF - 1.3 Mo) Cf 21 bilan de la concertation (format PDF - 240 ko) Cf 22 annexes au bilan de la concertation (format PDF - 3.6 Mo)
30/07/2020	ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE A VIRE-NORMANDIE	Le dossier d'enquête publique sera disponible dès la date d'ouverture de l'enquête publique le vendredi 21 août 2020 et jusqu'à la clôture de l'enquête publique le lundi 21 septembre 2020 à 12h00 à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2046 (lien à copier dans votre navigateur)	Cf Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique pour un parc photovoltaïque à Vire-Normandie (format PDF - 398.1 ko) Cf avis d'enquête publique pour un parc photovoltaïque sur l'ancien site minier de Soumont-Saint-Quentin (format PDF - 532 ko)
30/07/2020	PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR UN ANCIEN SITE MINIER A SOUMONT-SAINT-QUENTIN	Le dossier d'enquête publique sera disponible dès la date d'ouverture de l'enquête publique le mardi 18 août 2020 à 16h00 et jusqu'à la clôture de l'enquête publique le samedi 19 septembre 2020 à 12h00 à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2018 (lien à copier dans votre navigateur)	Cf Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique (format PDF - 408.1 ko) Cf avis d'enquête publique pour un parc photovoltaïque sur l'ancien site minier de Soumont-Saint-Quentin (format PDF - 248.6 ko)



Ce site est inaccessible

Impossible de trouver l'adresse IP du serveur de **www-ide-calvados.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr**.

[Essayez d'exécuter les diagnostics réseau de Windows.](#)

DNS_PROBE_FINISHED_NXDOMAIN

Actualiser